



## Mise en place d'une cellule d'écoute des victimes d'abus sexuels envers des mineurs dans le diocèse de Chartres

***« Il n'y a pas de place dans le ministère de l'Église pour ceux qui commettent ces abus, et je m'engage à ne pas tolérer le mal infligé à un mineur, par qui que ce soit, indépendamment de son état clérical. Tous les évêques doivent exercer leur service pastoral avec le plus grand soin pour assurer la protection des mineurs. »*** Pape François 6 juillet 2014

Depuis plusieurs années le diocèse de Chartres a mis en œuvre auprès des acteurs en pastorale le document "Lutter contre la pédophilie" (édité par la CEF) en les aidant à prendre la mesure de la gravité des actes qui auraient pu être commis.

Suite à ce travail, une cellule d'écoute est mise en place pour accueillir et écouter d'éventuelles victimes d'abus sexuels envers des mineurs qui se présenteraient à elle.

Le diocèse encourage tout d'abord ces personnes à s'adresser à la justice en déposant un signalement ou une plainte dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou directement auprès du Procureur de la République :

Tribunal de grande instance de Chartres

3 rue Saint-Jacques - CS 80402 - 28019 CHARTRES CEDEX

Un courrier peut aussi être envoyé directement à l'évêque de Chartres :

Évêché, 1 rue Saint Eman 28000 Chartres

Pour l'aider dans l'accueil des victimes éventuelles, l'évêque de Chartres met en place une cellule d'écoute des personnes victimes d'abus sexuels envers des mineurs de la part de personnes exerçant des responsabilités dans l'Église à compter du 1er juillet 2016.

Cette cellule est constituée de 4 membres, hommes et femmes, qui sont chargés de recevoir ces personnes.

Cette cellule peut être contactée par plusieurs moyens :

- par message électronique à l'adresse suivante :

[cellule.ecoute@dioceschartres.com](mailto:cellule.ecoute@dioceschartres.com)

- par téléphone (la personne est invitée à laisser un message sur répondeur) au N° :

02 37 21 53 59

Dans les deux cas, la personne appelante laissera ses coordonnées pour pouvoir être contactée par un membre de la cellule qui lui proposera un rendez-vous avec 2 membres de la cellule.

Après l'entretien, un rapport sera fait à l'évêque qui donnera suite en s'appuyant sur les conseils de la cellule.

N'hésitez pas à communiquer les coordonnées de cette cellule à ceux qui en auraient besoin.

Il est possible également de prendre contact avec la cellule permanente de lutte contre la pédophilie mise en place au niveau de l'Église de France : [paroledevictimes@cef.fr](mailto:paroledevictimes@cef.fr)